

REGLEMENT CONCOURS DE NOUVELLES 2018

Article 1.-

Dans le cadre du Salon du Livre Régional de Pignan, la Mairie organise un concours de nouvelles sur le thème : « Il me procura un bonheur infini... ».

L'objectif du Salon du livre Régional est de promouvoir la culture régionale à travers le livre autour de la nature, la viticulture, l'oléiculture et l'Occitanie.

Article 2.-

Ce concours est régional, il est ouvert à toutes personnes résidentes dans la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Trois catégories sont proposées pour participer au concours :

- enfants (jusqu'à 11 ans)
- adolescents (jusqu'à 15 ans)
- et adultes

Article 3.-

Le texte de la nouvelle devra être imprimé sur papier blanc format A4, agrafé, en recto seulement et avec une marge à gauche de 3 à 4 cm, 2 pages maximum pour la catégorie adulte. Pour les catégories enfants et adolescents, 1 page maximum. Le non-respect de ces consignes sera éliminatoire.

Joindre une page de garde, non agrafée, comportant :

Le titre de la nouvelle, le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'auteur et l'âge (pour la catégorie à concourir), ainsi que les mentions manuscrites suivantes :

« je certifie que je suis l'auteur de cette nouvelle, que mon écrit n'a jamais fait l'objet d'une publication commerciale ».

Ainsi chaque nouvelle sera anonyme pour le jury.

Article 4.-

La participation au concours est gratuite.

Article 5.-

Les nouvelles devront être adressées à la Mairie - 34570 Pignan, par courrier ou déposées à l'accueil de la Mairie.

Date limite de dépôt : 24 octobre 2018.



Article 6.-

Le Jury sera composé de l'équipe de pilotage du salon. Cinq membres nommés par la commune. Les personnes ayant écrit une nouvelle ne peuvent être membres du jury.

Article 7.- Prix Concours enfant:

- 1er prix un bon d'achat de 40 €
- 2ème prix un bon d'achat de 30 €
- 3ème prix un bon d'achat de 20 €

Concours adolescent:

- 1er prix un bon d'achat de 40 €
- 2ème prix un bon d'achat de 30 €
- 3ème prix un bon d'achat de 20 €

Concours adulte:

- 1er prix un bon d'achat de 40 €
- 2ème prix un bon d'achat de 30 €
- 3ème prix un bon d'achat de 20 €

Article 8.-

Les meilleures nouvelles seront diffusées lors du salon et à disposition à l'accueil de la mairie pendant quelques semaines.

Article 9.-

Les décisions du jury seront sans appel. Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement.

Article 10.

La remise des prix se fera lors de la clôture du salon le dimanche 4 novembre à 18h en présence du Maire et des élus.